



Offre d'emploi

Directeur.trice de Division

Entrée en poste : 14 août 2024 au
30 juin 2025

Le Collège Stanislas est fier d'engager tous ses élèves, de la maternelle à l'entrée à l'université, dans leur développement global en vue de leur permettre de développer le potentiel qu'ils ont en eux et de devenir des acteurs positifs pour la société de demain

Un environnement humain, dynamique et stimulant

Pourquoi choisir le Collège Stanislas ?

- Une institution renommée avec une mission éducative ambitieuse ;
- Un programme de développement professionnel offrant de nombreuses opportunités de formations et perspectives de croissance ;
- Un milieu de travail où les initiatives professionnelles sont soutenues et encouragées ;
- Un environnement multiculturel et inclusif regroupant plus de 50 nationalités avec possibilité de prendre part aux activités sociales et s'impliquer dans une foule de comités ; L'appartenance au réseau AEFÉ, regroupant plus de 500 lycées français à travers le monde et à la FEFP, regroupant les établissements d'enseignements privés du Québec, donnant accès à des formations, des échanges et des opportunités de co-développement.

Finalité du poste

Sous l'autorité de la direction du Collège, il assume une tâche qui doit s'inscrire dans le projet éducatif du Collège afin d'assurer à l'élève la formation intégrale à laquelle il a droit.

Tâches générales

Ils assurent dans le cadre des règlements généraux du Collège, l'encadrement des élèves et l'animation de leurs activités (de la maternelle 3 ans au secondaire 5). À ce titre, il est appelé à veiller au respect de la discipline et de la tenue et à la sécurité physique des élèves. Sa fonction s'exerce également et obligatoirement dans le cadre des activités para et périscolaires; Il est tenu de participer à l'organisation et à la mise en œuvre des activités corporatives, socioculturelles, sportives et éducatives organisées au sein de la communauté scolaire (portes ouvertes, information sur l'orientation, Kermesse, etc.) afin d'assurer une présence institutionnelle. La participation à ces activités n'est pas considérée comme heures supplémentaires même si elles se déroulent en dehors des horaires normaux; Il participe aux activités de perfectionnement et de formation continue prévues par le Collège dans la mesure où ces activités se déroulent pendant les journées ouvrables prévues au calendrier pédagogique; Ces fonctions sont assumées en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de la communauté éducative; Il lui revient de recevoir les visites des personnels de direction ou d'inspection.

Tâches spécifiques

Interlocuteur privilégié, chaque fois qu'il est question de l'organisation et du déroulement de la vie quotidienne, le directeur.trice de division organise la vie collective, hors du temps de classe, en étroite liaison avec la direction du campus et du primaire et le coordonnateur du S.V.E. de l'établissement. Il assume les contacts avec les élèves et les familles sur le plan individuel et collectif. L'exercice de ces responsabilités nécessite un travail d'équipe et se situe dans un contexte de relation, d'échange et de prise en charge en commun de l'activité éducative. L'ensemble des responsabilités exercées par le directeur.trice de division doit toujours être assuré dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement.

Lieu de travail :

A Québec

Conditions de travail :

- Poste temporaire d'un an
- Horaire : 36h par semaine
- Echelle salariale annuel : 56,518\$ à 84,887 \$

Avantages offerts :

- La participation à un régime d'assurances collectives complet (incluant l'Assurance médico-dentaire), l'accès à la télémédecine et un programme d'aide aux employés et à la famille ;
- Un généreux régime de congés annuels et de santé avec possibilité de télétravail ;
- L'inscription au régime de retraite à prestation déterminée (RREGOP) ;
- Un lieu de travail à proximité des transports en commun dans un quartier dynamique proche de restaurants.

Comment postuler :

En soumettant votre curriculum vitae, votre lettre de motivation par courriel à l'adresse suivante : recrutement@stanislas.qc.ca.

Date limite pour postuler :

26 juin 2024

Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez au Collège, cependant seules les personnes retenues seront contactées.

Les responsabilités des directeurs.trices de division se répartissent en trois domaines.

1. Fonctionnement de l'établissement

- Responsabilité du contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des élèves en liaison avec les familles ;
- Organisation du service du personnel de surveillance, de la surveillance et du mouvement des élèves ;
- Animation, coordination et gestion d'une équipe de surveillants (propositions de recrutement, gestion, horaires, états des heures effectuées,...) ;
- Participation à l'inscription, à l'organisation matérielle et au déroulement des examens ;
- Participation à l'information des élèves et des familles sur les procédures et les choix d'orientation ;
- Absences et retards des personnels enseignants afin d'assurer la surveillance des élèves : coordination avec les services pédagogiques ;
- Participation, dans le cadre de la vie scolaire, aux réunions avec la direction : information, études des problèmes de vie scolaire sans oublier la prise de décisions ;
- Le directeur.trice de division exerce sa mission en étroite collaboration avec le service RH (états liés à la rémunération des surveillants), les membres du personnel chargés des premiers soins, les services de maintenance, le centre de documentation et d'information ; la collaboration avec ces instances constitue un élément déterminant de la dynamique de la vie scolaire.

Le directeur.trice de division participe à l'application du règlement intérieur et à toute mesure propre à assurer la sécurité des matériels et des personnes.

2. Collaboration avec le personnel enseignant

- Échanges d'information avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève : ses résultats, les conditions de son travail, la recherche en commun de l'origine de ses difficultés et des interventions nécessaires pour lui permettre de les surmonter ;
- Suivi de la classe, notamment de la préparation, la participation et le suivi des conseils de classe, collaboration dans la mise en œuvre des projets individuels d'orientation des élèves. Le directeur.trice de division peut être appelé à présider les conseils de classe ;
- Gestion des dossiers scolaires et des fiches d'orientation.

3. Animation éducative

- Relations et contacts avec les élèves sur le plan collectif et individuel : comportement, travail, problèmes personnels, code vestimentaire... ;
- Gestion des salles d'accueil et participation à l'organisation des temps de loisirs qui s'y déroulent en liaison avec le S.V.E. ;
- Participation à la gestion et à l'organisation des sorties pédagogiques et des voyages scolaires en liaison avec le S.V.E. ;
- Formation et animation des délégués des élèves.

Exigences particulières du poste

Pour le directeur.trice de division, les participations aux rencontres avec les parents et aux conseils de classe, prévus au calendrier pédagogique, ne sont pas considérées comme des heures supplémentaires même si elles sont organisées en dehors de l'horaire régulier. Elles sont donc dues sans compensation ou récupération.

Qualifications requises

- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée ou, exceptionnellement, une expérience de travail jugée pertinente pour l'emploi.
- Esprit d'équipe et habiletés en relations interpersonnelles ;
- Bonne connaissance de la suite Office ;
- Maîtrise du français parlé et écrit ;
- Bonne capacité d'adaptation ;
- Faire preuve d'autonomie et savoir prioriser ses tâches ;
- Capacité à assurer la discipline ;
- Connaissance d'un logiciel de gestion d'horaires tel que Pronote et/ou Agendrix (un atout).